

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
ANNEE 2020/2021

⁽¹⁾ ENTREE en Petite Section (PS) ENTREE en Cours Préparatoire (CP)
 ⁽²⁾ NOUVEL ARRIVANT, niveau scolaire : _____

A remplir par l'administration

Date de dépôt du dossier : _____ Reçu par l'agent : _____

Ecole de secteur ⁽³⁾ : _____ Rentrée souhaitée : _____

L'enfant :

NOM : _____ Prénom : _____ F G

Date et lieu de naissance : _____

Ecole précédente (nom et commune): _____

Autorité parentale : mère père

En cas de séparation : Garde alternée, sinon préciser le domicile de l'enfant : chez la mère chez le père

Par principe, le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de justice. En cas de divorce ou décision de Justice (JAF), une copie de l'acte judiciaire explicitant l'autorité parentale et l'organisation de la garde de l'enfant doit être jointe au dossier.

Le(s) Responsable(s) légal(aux) de l'enfant :

La situation familiale actuelle :

Célibataire Marié Pacsé Concubinage Divorcé
 Séparé Veuf Autre

	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tutrice	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse complète <i>(bât, esc., n° d'appartement)</i>		
Tél portable / domicile		
Email <i>(en majuscules)</i>		
N° de sécurité sociale		
Profession	<input type="checkbox"/> Profession : _____ <input type="checkbox"/> Sans profession <input type="checkbox"/> Recherche emploi	<input type="checkbox"/> Profession : _____ <input type="checkbox"/> Sans profession <input type="checkbox"/> Recherche emploi
Nom et adresse de l'employeur		
Téléphone professionnel		

IMPORTANT : prévenir **immédiatement** l'école (carnet de liaison) et la mairie (activites.famille@ville-chaville.fr) en cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Les frères et sœurs :

Nom et prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

Les personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Commune de résidence	Téléphone	Appeler en cas d'urgence	Autorisé à prendre l'enfant
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement prévenue par nos soins.

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) à mettre, en place avant la rentrée, en cas d'allergies, asthme, diabète, saignements de nez, hémophilie, épilepsie, traitement... pour que les médicaments puissent être administrés à l'école.

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant : _____

Si votre enfant a des lunettes, les porte-t-il ? en classe seulement en permanence, y compris en récréation.

L'assurance de l'enfant :

La souscription d'une assurance Responsabilité civile et Individuelle accident est une obligation, veuillez fournir à l'école, une attestation d'assurance, dès la rentrée.

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

Centre Sécurité sociale (nom et adresse) : _____

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au Service scolaire pour la gestion de votre demande et à l'école pour la mise en place du système « Onde » et la gestion quotidienne (dont la sécurité de vos enfants). Ces données sont conservées durant au maximum cinq ans à compter de notre dernier contact. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : scolaire@ville-chaville.fr

« Je certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts et m'engage à vous **signaler par courrier ou par courriel** (activites.famille@ville-chaville.fr) tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche. »

Fait à Chaville, le _____

Signature de la mère :

précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du père :

précédée de la mention « lu et approuvé »

(1) L'instruction est obligatoire pour tous les enfants nés en 2017, pour une rentrée effective en septembre 2020

(2) Pour les nouveaux arrivants, le certificat de radiation attestant du niveau scolaire, doit être OBLIGATOIREMENT fourni.

(3) L'école d'affectation de votre enfant vous sera communiquée par courrier entre les mois de mars et avril 2020.

Photocopies à joindre :

- Livret de famille (parents et enfants) ou à défaut acte de naissance de moins de trois mois
- Pages de vaccinations du carnet de santé
- Justificatif de domicile récent (avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation, dernière quittance de loyer)
- En cas de séparation : jugement concernant la garde de l'enfant
- Certificat de radiation pour les inscriptions en cours d'année